

AVIS AU PUBLIC

Projet de modification du plan directeur sectoriel

« zones d'activités économiques »

Il est porté à la connaissance du public que, suite à la décision du Gouvernement réuni en conseil du 24 juillet 2026, le projet de modification du plan directeur sectoriel « zones d'activités économiques » (PSZAE) a été transmis par voie électronique en date du 15 septembre 2026 aux collèges des bourgmestre et échevins de l'ensemble des communes du Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'au Conseil supérieur de l'aménagement du territoire (CSAT).

Conformément à l'article 12 (2) de la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire, le projet de modification du PSZAE sera déposé pendant 30 jours à partir du 30 septembre au 30 octobre 2026 inclus à la mairie de Junghlinster, 12 rue de Bourghlinster, L-6112 Junghlinster, où le public pourra en prendre connaissance.

Le projet de modification est également disponible sur le site internet www.junghlinster.lu.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE JUNGLINSTER

Bureau de la population | État civil | Service scolaire | Taxes communales | Recette | Communication
2 ZA Um Lënster Bierg, L-6125 Junghlinster
Secrétariat | Service Technique 12, rue de Bourghlinster, L-6112 Junghlinster
T +352 78 72 72 11 | F +352 78 83 19 | www.junghlinster.lu | Boîte postale 14, L-6101 Junghlinster

HEURES D'OUVERTURE

Lundi 9.00 - 12.00 et 13.00 - 16.00
(sauf la veille d'un jour férié)
Mercredi 7.00 - 12.00 et 13.00 - 16.30
Mardi, Jeudi et Vendredi
8.00 - 12.00 et 13.00 - 16.30

En application de l'article 12 (3) de la loi précitée du 17 avril 2018, une réunion d'information aura lieu le 12 octobre 2026 à 18h00 au « Hall Irbicht », Rue Irbicht, L-7590 Beringen (Mersch).

Conformément à l'article 12 (4) de la loi précitée du 17 avril 2018, les personnes intéressées pourront formuler leurs observations, sous peine de forclusion, à l'égard du projet de modification du PSZAE pendant un délai de 45 jours à compter de son dépôt jusqu'au 16 novembre 2026 inclus. Les observations devront être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Junglinster – le cachet de la poste faisant foi.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre
Ben Ries



le secrétaire
Danièle Waterkeyn

